

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 a adopté le Règlement 695-1 modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.

Ce règlement est entré en vigueur ce jour.

DONNÉ à Farnham ce 21 janvier 2025.

Marielle Benoit, OMA Directrice générale et greffière